

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1570 concernant les Services d'Etat

n° 1570

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

14 décembre 1962

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1962

Date du numéro

31 décembre 1962

TEXTE INTÉGRAL

Pendant l'année scolaire 1962-1963, la direction de la Section Normale et la Formation Professionnelle des élèves instituteurs sont assurées par M. Muzotte, instituteur détaché, Directeur de l'Ecole Primaire du boulevard de Gaulle. L'école primaire du boulevard de Gaulle est dite école d'application. — CP 1, classe de Mme Houeix ; — CE 1, classe de Mme Gaumont ; — CM 1, classe de M. Lagrée. Pour compter du 1er octobre 1962, M. Muzotte bénéficie, cumulativement avec l'indemnité de direction de l'Ecole du boulevard de Gaulle, de l'indice d'instituteur enseignant dans un Collège d'enseignement général (0 à 3 ans). Pour compter du 1er octobre 1962, les maîtres des classes d'application bénéficient de l'indice d'instituteur enseignant dans un collège d'enseignement général. Mmes Houeix et Gaumont (3 à 6 ans). M. Lagrée (0 à 3 ans).